

PATRONAGE LAÏQUE et CHEMINOTS d'AURAY

Complexe sportif Le Verger , 18 rue du verger 56400 AURAY



Stade du Bel-Air à **AURAY**

DIMANCHE 29 mai 2022

22 ème **BRIC-à-BRAC**

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Tarif : **14 €** l'emplacement indivisible de 5m x 5m (Sans table). (*)

10 € l'emplacement pour les adhérents du club

NOMBRE D'EMPLACEMENTS (en extérieur) : TOTAL :€

Bulletin à déposer ou à adresser au PLCA Basket : Complexe sportif le

Verger, 18 rue du Verger 56400 AURAY - Contact : **06 04 06 72 97**

Règlement général (spécial COVID)

Tout visiteur devra porter obligatoirement un masque de protection.

Les règles de distanciation de 1 mètre entre chaque visiteur seront imposées.

A l'entrée, comme sous le chapiteau (buvette) et les toilettes une borne de gel hydro-alcoolique sera à disposition..

L'organisateur se réserve le droit d'expulser (ou de faire appel aux forces de l'ordre) lorsqu'une personne présente sur le site ne respectera pas les consignes sanitaires.

Aucune restauration sur place ne sera prévue par le club organisateur, seule une buvette sera proposée.

(*) Pour des raisons sanitaires, aucune table ne sera proposée à l'exposant. Ce dernier apportera son propre matériel, portera un masque de protection et mettra à disposition du public un flacon de gel hydro-alcoolique.

Chaque exposant sera séparé de son voisin d'une distance de 2,00m.

Règlement intérieur

L'organisateur du bric-à-brac se réserve le choix des emplacements. Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui sera attribué.

Aucune inscription collective ne sera prise en compte par l'organisation.

Tout emplacement réservé et resté libre après **09h00** sera ré-attribué sans remboursement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de casse, vol ou autres préjudices aux dépens des exposants.

L'accueil des exposants s'effectuera de **06h30 à 09h00**. A partir de 09h00 aucun véhicule ne devra circuler sur le site.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'exposant est avisé qu'il ne peut participer à plus de deux manifestations de ce type au cours de l'année civile. Par conséquent il devra adresser copie d'une pièce d'identité afin d'établir la liste des exposants à transmettre au service réglementation de la Préfecture.

Aucun stand ne pourra être tenu par un mineur sauf accompagné d'un adulte.

Les ventes d'armes, d'objets classés dangereux, d'animaux ou de nourriture sont interdites sur le site. La vente de boissons, friandises, pâtisseries ainsi que la restauration restent l'exclusivité de l'organisation.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation.

Avant de quitter leurs emplacements, les exposants devront laisser les lieux propres (retrait des invendus et des détritrus).

Seuls les articles d'occasion seront mis en vente par les exposants.

IMPORTANT

5 jours ouvrés avant la manifestation, toute réservation déjà réglée ne fera l'objet d'un remboursement.

L'exposant est avisé qu'aucun remboursement n'est prévu en cas de mauvaises conditions météorologiques (sauf cas d'annulation décidée par l'organisation)

La réservation sera validée et prise en compte à réception du règlement

L'organisateur
